Code de déontologie de l’ABSC / CHLA

L'ABSC/CHLA s'est engagée à offrir et à développer des ressources qui font la promotion de l'excellence en santé et en soins de santé et qui encouragent une formation permanente. En suivant ces principes, les membres font appel à leur propre expertise et à leur jugement pour offrir à leurs clients la meilleure information disponible. Les membres font preuve du plus haut niveau de professionnalisme et adhèrent dans leur recherche de l'excellence.

# Code de déontologie des professionnel(-le)s de l’information en milieu de la santé

## Objectifs et principes d’éthique

Le ou la professionnel(-le) de l’information en milieu de la santé estime l’information de haute qualité est essentielle à la prise de décision avisée en sciences de la santé, en éducation et en recherche. Le ou la professionnel(-le) de l’information en milieu de la santé cherchent à répondre aux besoins de la société, des clients et des institutions en veillant à ce que des décisions avisées puissent être prises.

## Société

Le ou la professionnel(-le) de l’information en milieu de la santé favorise l'accès de tous et toutes aux renseignements fiables et fondées sur les données probantes. Il ou elle veille également à instaurer et à respecter des principes de liberté dans la recherche, la pensée et l'expression, ce qui facilite la prise de décisions avisées en matière de soins de santé.

## Clients

* Le ou la professionnel(-le) de l’information en milieu de la santé travaille sans préjugés personnels ni idées préconçues pour répondre aux besoins de la clientèle en matière d’information.
* Le ou la professionnel(-le) de l’information en milieu de la santé respecte le droit à la vie privée et à la confidentialité des clients quant aux informations recherchées ou reçues et aux ressources consultées, empruntées, acquises ou transmises.
* Le ou la professionnel(-le) de l’information en milieu de la santé veille à ce que les clients reçoivent les meilleurs renseignements disponibles.

## Institution

Le ou la professionnel(-le) de l’information en milieu de la santé offre le leadership et l'expertise dans la conception, l'élaboration et la gestion éthique des systèmes d'information qui se fondent sur la connaissance et qui doivent répondre aux besoins et obligations de l'institution en matière d'information.

## Profession

* Le ou la professionnel(-le) de l’information en milieu de la santé fait la promotion et adhère à la philosophie et aux idéaux de la profession.
* Le ou la professionnel(-le) de l’information en milieu de la santé défend et fait la promotion des connaissances et des normes de la profession.
* Le ou la professionnel(-le) de l’information en milieu de la santé entretient des relations professionnelles courtoises et respectueuses.
* Le ou la professionnel(-le) de l’information en milieu de la santé respecte des normes élevées d'intégrité professionnelle.

## Principe personnel

* Le ou la professionnel(-le) de l’information en milieu de la santé est personnellement responsable d'élaborer et de maintenir l'excellence professionnelle.
* Le ou la professionnel(-le) de l’information en milieu de la santé promeut l'équité, la diversité, l'inclusion et l'accessibilité, et travaille à faire progresser la justice raciale et sociale dans les bibliothèques des sciences de la santé et au sein de la profession.